

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE-STB-
Siège social : Rue Hédi Noura 1001 Tunis

La Société Tunisienne de Banque- STB- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Fathi SAIDI (CFA) et Mme Nedra Jlassi Semmar (Groupement SNJ- IMAC).

BILAN
31/12/2013

(unité = En 1000DT)

<u>ACTIF</u>	<i>Notes</i>	<i>31-12-2013</i>	<i>31-12-2012</i>
1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP ET TGT	4,1	144 052	506 827
2- Créances sur les établissements bancaires et financiers*	4,2	235 276	281 878
3- Créances sur la clientèle*	4,3	5 469 127	5 653 418
4- Portefeuille titres commercial	4,4	215 475	209 547
5- Portefeuille d'investissement	4,5	274 583	279 729
6- Valeurs immobilisées	4,6	83 458	81 797
7- Autres actifs*	4,7	593 203	530 939
TOTAL ACTIF		7 015 174	7 544 135
<u>PASSIF</u>			
1- Banque centrale et C.C.P		544 286	181 625
2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	4,8	188 226	178 161
3- Dépôts et avoirs de la clientèle	4,9	5 175 396	5 517 309
4- Emprunts et ressources spéciales	4,10	519 003	562 830
5- Autres passifs*	4,11	702 086	699 898
TOTAL PASSIF		7 128 997	7 139 823
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
	4,12		
1- Capital		124 300	124 300
2- Dotation de l'Etat		117 000	117 000
3- Réserves		359 295	358 756
4- Actions propres		-2 859	-2 859
5- Autres capitaux propres		37 324	37 324
6- Résultats reportés		-633 430	-225 502
7- Résultat de l'exercice		-115 453	-4 707
TOTAL CAPITAUX PROPRES		-113 823	404 312
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		7 015 174	7 544 135

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
ARRETE AU 31-12-2013**

(unité : en 1000DT)

	Notes	31-12-2013	31-12-2012
PASSIFS EVENTUELS	4,13		
HB 1 Cautions,avals et autres garanties données		920 485	998 141
HB 2 Crédits documentaires		437 259	506 916
HB 3 Actifs donnés en garantie			
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		1 357 744	1 505 057
ENGAGEMENTS DONNES			
HB 4 Engagements de financements donnés	4,14	115 647	139 623
HB4-a Engagements de financements		115 647	139 623
HB4-b Engagements de remboursement de L'Etat		0	0
HB 5 Engagements sur titres		3 646	3 953
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		119 292	143 576
ENGAGEMENTS REÇUS			
HB 6 Engagements de financements reçus			
HB 7 Garanties reçues		1 506 074	1 567 685

ETAT DE RESULTAT
Période du 01.01.2013 au 31.12.2013

	<u>Notes</u>	<u>31-12-2013</u>	<u>31-12-2012</u>
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			
- Intérêts et revenus assimilés	4,16	351 735	311 381
- Commissions	4,17	59 643	56 216
- Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	4,18	28 047	24 879
- Revenus du portefeuille-titres d'investissement	4,19	9 680	8 004
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		449 105	400 480
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			
- Intérêts encourus et charges assimilées	4,20	-196 567	-170 523
- Commissions encourues		-5 325	-4 297
- Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		0	0
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		-201 892	-174 820
<u>PRODUIT NET BANCAIRE</u>			
		247 213	225 660
- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	4,21	-226 804	-75 859
- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	4,22	-12 791	-19 687
- Autres produits d'exploitation		4 759	3 776
- Frais de personnel	4,23	-99 178	-98 818
- Charges générales d'exploitation	4,24	-21 182	-20 822
- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		-6 530	-6 514
RESULTAT D'EXPLOITATION		-114 513	7 736
- Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires		-3	873
- Impôts sur les sociétés	4,25	-937	-13 316
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		-115 453	-4 707
- Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires		0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-115 453	-4 707
EFFETS DES MODIFECATIONS COMPTABLES (NET D'IMPOT)		-403 221	-119 612
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		-518 674	-124 319

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2013
(Unité : en milliers de dinars)

	Note	31/12/2013	31/12/2012
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		424 790	383 970
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-208 872	-187 539
Dépôts / Retraits auprès d'autres établissements bancaires et financiers		8 487	1 366
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-420 806	-213 511
Dépôts / Retrait des dépôts de la clientèle		-335 328	288 536
Acquisitions/cessions des titres de placement		-19 613	-68 062
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		-100 815	-85 940
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-82 376	83 125
Impôts sur les sociétés payés		-983	-14 729
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'exploitation		-735 515	187 216
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille investissement		9 288	7 870
Acquisitions / cessions sur portefeuille investissement		-7 556	4 168
Acquisitions / cessions des immobilisations		-8 190	-8 475
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		-6 458	3 563
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emissions d'actions		0	0
Emissions / Remboursements d'emprunts et ressources spéciales		-42 722	92 902
Dividendes versés		-1	-5
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement		-42 723	92 897
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		-784 695	283 676
Liquidités et équivalents en début de l'exercice		473 340	189 664
Liquidités et équivalents en fin de l'exercice	4,26	-311 355	473 340

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETEES AU 31 DECEMBRE 2013

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la Société Tunisienne de Banque « S.T.B. » arrêtés au 31 Décembre 2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les Normes Comptables (NCT 21, 22, 24 et 25) relatives aux établissements bancaires.

2. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de la « S.T.B » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

2.1.1 Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement se rapportant aux crédits à moyen et long terme, les crédits documentaires et les garanties sous forme d'aval et cautions sont portées en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloques des fonds pour leur valeur nominale.

2.1.2 Comptabilisation des crédits à la clientèle

Les crédits nets d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus.

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés, des produits perçus ou comptabilisés d'avance et des provisions y afférentes.

2.1.3 Comptabilisation des revenus sur crédits à la clientèle

Les intérêts, produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de l'exercice clos au 31 Décembre 2013 pour leurs montants rattachés au dit exercice.

Les intérêts sur crédits à court terme sont perçus d'avance et comptabilisés dans les comptes de régularisation au moment du déblocage de ces crédits et font l'objet d'un abonnement en fin de mois, pour la partie courue.

Les intérêts impayés se rapportant à des crédits à long et moyen terme douteux (classe B2, B3 et B4), au sens de la circulaire de la « B.C.T » n° 91-24, sont constatés en intérêts réservés et sont présentés en soustractions du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les actifs courants (classe A) ou parmi les actifs nécessitant un suivi particulier (classe B1) au sens de la circulaire de la « B.C.T » n° 91-24 et dont l'encaissement effectif est raisonnablement assuré, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus à l'exception des intérêts des crédits traités dans le cadre de la nouvelle circulaire BCT N°2011-04.

La réservation des produits sur les comptes courants débiteurs est effectuée sur la base du critère « gel du compte ». Seuls les agios sur les comptes gelés sont réservés.

Un compte est considéré gelé si la somme de ses mouvements créditeurs nets est inférieure aux agios débiteurs générés par le compte.

Les agios sur les créances contentieuses en comptes courants débiteurs clôturés ne font pas l'objet de comptabilisation.

2.1.4 Comptabilisation des intérêts de retard

Les intérêts de retard sont constatés par la « S.T.B » lors du règlement par le client ou lors de la réalisation d'une consolidation des prêts pour un client donné.

Toutefois, et suite à la mise en place depuis 2007 du nouveau progiciel du contentieux « IMX » une partie des intérêts de retard a été calculée, réservée et comptabilisée pour un montant de 437 423 mD.

2.1.5 Provisions sur engagements

i. Provisions individuelles

Les provisions requises sur les engagements de la clientèle ont été déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire de la « B.C.T » n° 91- 24, telle que modifiée par les circulaires de la « B.C.T » n° 93-23 et n° 99-04, qui définit les classes de risques et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

• A	: actifs courants	0%
• B1	: actifs nécessitant un suivi particulier	0%
• B2	: actifs incertains	20%
• B3	: actifs préoccupants	50%
• B4	: Actifs compromis	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les provisions sur prêts et sur comptes débiteurs sont présentées en déduction des rubriques concernées.

Les provisions sur les engagements hors bilan sont présentées dans la rubrique « Autres postes des passifs ».

ii. Provisions collectives

En application de l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents et notamment la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012, la STB a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

Pour la détermination du montant de cette provision, la banque a retenu la méthodologie à la méthodologie référentielle annexée à la circulaire 91-24 qui prévoit les étapes suivantes :

- Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par secteur d'activité ;
- Calcul des taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe de l'année N par rapport aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1. Ce calcul a été effectué en éliminant les engagements présentant un profil de risque spécifique à savoir : Clan Ben Ali et entreprises publiques;
- Détermination du facteur scalaire par groupe de créances reflétant l'aggravation des risques. Il y a lieu de noter que le calcul du facteur scalaire a été effectué compte tenu des engagements du clan Ben Ali et ceux des entreprises publiques étant donné que ces derniers sont également touchés par la conjoncture exceptionnelle observée en 2011 ;
- Estimation des taux de provision à appliquer par groupe de créances et détermination du montant de la provision collective par la multiplication du montant des engagements 0 et 1 par ces trois paramètres.

iii. Provisions additionnelles

En application de la circulaire aux Banques n° 2013-21 du 31 décembre 2013 portant divisions, couverture des risques et suivi des engagements, la STB a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Le risque net est la valeur de l'actif après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'État, des organismes d'assurance et des établissements de crédits ;
- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

En application de cette circulaire, les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012, ont été imputées sur les capitaux propres d'ouverture de la STB au titre de l'exercice 2013.

2.2. Comptabilisation du portefeuille titres et des revenus y afférents

Le portefeuille titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille d'investissement et le portefeuille titres commercial.

2.2.1 Portefeuille d'investissement et revenus y afférents

- Sont classés dans le portefeuille d'investissement :
- Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque (titres de participation à caractère durable) : Titres de participation, parts dans les entreprises associées et parts dans les entreprises liées ;
- Les titres à revenus fixes acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leurs échéances (titres d'investissement dont notamment les emprunts obligataires) ;
- Les titres représentant des participations de financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés ;
- Les fonds gérés par les sociétés SICAR.

Les règles de comptabilisation des opérations sur ces différentes catégories de titres sont résumées comme suit :

i. Titres de participation à caractère durable

Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

Les opérations d'acquisition et de cession des titres de participation sont constatées soit à la date du transfert de propriété des titres, soit à la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Les plus-values résultant de la cession de ces titres sont présentées au niveau du poste « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ».

Les dividendes sur les titres détenus par la Banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

ii. Titres d'investissement.

Les revenus des titres à revenu fixe (obligations) sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée.

iii. Les titres représentant des participations de financement.

Les participations de financement sont considérées comme une extension de l'activité principale de financement et les plus-values résultant de leur cession sont assimilées à des intérêts et font partie des produits d'exploitation bancaire. Ces plus-values sont constatées en produits une seule fois au moment de la cession et sont présentées au niveau du poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Les dividendes sur les titres détenus par la Banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les impayés en intérêts capitalisés (convertis en participations au capital) sont transférés des comptes de créances aux comptes de participations. Les agios réservés y afférents sont transférés au niveau des provisions sur participations.

iv. Provisions sur participations

Les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage à la date d'arrêté des comptes et donnent lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable. Cette valeur tient compte de :

- La valeur boursière de l'action pour les titres cotés,
- La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible pour les participations dans les projets autres qu'hôteliers,
- La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible corrigé compte tenu de la plus-value dégagée sur les immobilisations pour les participations dans les projets hôteliers.

Les participations sur les fonds gérés par les SICAR qui sont effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession, sont évaluées à leur valeur d'usage et compte tenu des perspectives de recouvrement. Ainsi, il est procédé au provisionnement des participations présentant des échéances de rétrocession impayées et dont la valeur d'usage ne couvre pas le coût d'acquisition des titres.

2.2.2 Portefeuille titre commercial et revenus y afférents

Le portefeuille titre commercial détenu par la Banque est classé en deux catégories :

- Les titres de transactions : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois (Bons de trésor à court terme).
- Les titres de placement : les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

Les revenus afférents à ces titres sont pris en compte en résultat de façon étalée sur la période concernée.

La prime sur titres de placement soit la différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée sur la durée résiduelle des titres.

2.3. Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes.

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates de valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectués par la clientèle, et ce conformément à la circulaire n° 91-22.

Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.

2.4. Comptabilisation des ressources et des charges y afférentes.

Les emprunts contractés par la Banque sont constatés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

Les emprunts extérieurs contractés par la Banque et bénéficiant d'une prise en charge, par Tunis Ré, de la perte de change y découlant sont présentés au niveau des états financiers en dinars tunisiens convertis sur la base du cours historique.

Les emprunts en devises dont la « S.T.B » encourt le risque de change sont réévalués à la date d'arrêté aux taux en vigueur à cette date. Les pertes de change latentes sont portées en résultat.

2.5. Comptabilisation des opérations libellées en monnaies étrangères et du résultat de change.

Les opérations de change manuel de billets de Banques sont comptabilisées quotidiennement au cours du jour de l'opération. Le résultat de change représente dans ce cas la différence entre le cours d'achat et de vente du jour concerné.

Les comptes de bilan libellés en monnaies étrangères, y compris les positions de change, font l'objet d'une réévaluation du cours fixe au cours de change en vigueur à la date d'arrêté. L'écart dégagé est enregistré dans un compte de bilan « 38.391 : Écart de conversion ».

2.6. Les valeurs immobilisées et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition compte tenu du pourcentage de récupération de la TVA de l'année précédente.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par la Banque se détaillent comme suit :

-Immeubles	2%
-Matériel de transport	20%
	10 %
-Mobilier et matériel de bureau	15%
	20% (*)
-Matériel de sécurité, de communication et de climatisation	10%
	15%
-Matériel informatique	33% (*)
-Logiciels informatiques	33%
-Agencements, aménagements et installations	10%

(*) Taux appliqué pour les acquisitions à partir du 1er Janvier 2008.

Toutefois, et par dérogation au principe comptable du coût historique, la Banque a procédé au cours de l'exercice 2000 à la réévaluation des terrains et des constructions. Cette réévaluation a induit une augmentation des capitaux propres pour un montant de 37 324 MD présenté au niveau du poste « Autres capitaux propres ».

2.7 Provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Une provision pour avantages du personnel est comptabilisée par la banque pour faire face aux engagements correspondants à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles (six mensualités) auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite. Elle résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la Norme Comptable Internationale IAS 19, Avantages du personnel, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) qui prend en considération notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

Un complément de provision est également comptabilisé pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale, en utilisant la même méthode comptable et en se basant sur des estimations de l'espérances de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale.

3. CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une nouvelle obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net.

En application de cette circulaire, les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'établissement de crédit au titre de l'exercice 2013

Conformément aux dispositions de la norme comptable 11 relative aux modifications comptables, cette nouvelle obligation instaurée par ladite circulaire a été traitée en tant que changement de méthode comptable, dont l'effet sur les exercices antérieurs a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013.

Ainsi les redressements comptables, constatés par le biais du compte des modifications comptables affectant les résultats reportés, ont résulté de :

Objet de l'ajustement	Montant en mD
1. Ajustement des provisions des créances sur la clientèle	-390 290
2. Ajustement des provisions sur comptes courants associés	-12 931
Total	-403 221

Toutefois, compte tenu des difficultés de retraitement des exercices antérieurs, les données de l'exercice 2012 n'ont pas fait l'objet d'un retraitement en proforma pour les besoins de comparabilité

4. NOTES EXPLICATIVES RELATIVES AUX POSTES DES ETATS FINANCIERS

Note 4.1 – Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste s'élève à 144 052 mDT au 31/12/2013 contre 506 827 mDT au 31/12/2012 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Caisse	38 484	85 995
BCT	104 325	163 873
CCP	1 239	932
TGT et Reprise de liquidité	4	256 027
Total	144 052	506 827

- Les comptes « B.C.T » Dinars présentent des suspens, qui sont en cours d'apurement.
- Le tableau suivant récapitule ces suspens par date d'antériorité :

ANTERIORITE	DEBIT BCT	DEBIT STB	CREDIT BCT	CREDIT STB
Moins d'un trimestre	876 950 147	45 537 132	855 135 587	44 428 196
Plus d'un trimestre	2 572 415	2 411 881	2 159 841	1 743 338
Plus d'un semestre	3 507 559	6 513 729	9 453 305	1 440 978
Plus d'un an	54 494 131	41 380 750	37 487 774	51 597 002
<u>TOTAL</u>	937 524 252	95 843 491	904 236 506	99 209 514

- Les comptes « B.C.T » Devises présentent des suspens, qui sont en cours d'apurement. Ces suspens sont récapitulés par devises et par ancienneté dans le tableau suivant :

DEVISE	ANTERIORITE	LC	LD	NC	ND	LC ET NC BCT	LD ET ND BCT	COURS	LC ET NC BCT EN DT	LD ET ND BCT EN DT
AED	Moins d'un trimestre	20 040	0	21 350	52 950	41 390	52 950	0,4464	18 478	23 638
	Plus d'un trimestre					0	0	0,4464	0	0
	Plus d'un semestre					0	0	0,4464	0	0
	Plus d'un an	0	191	0	0	0	191	0,4464	0	85
		20 040	191	21 350	52 950	41 390	53 141		18 478	23 724
CAD	Moins d'un trimestre	0	0	55 580	68 990	55 580	68 990	1,5410	85 649	106 314
	Plus d'un trimestre	0	0	0	0	0	0	1,5410	0	0
	Plus d'un semestre	0	0	0	3 960	0	3 960	1,5410	0	6 102
	Plus d'un an	1 354	10	5 676	15 460	7 030	15 470	1,5410	10 833	23 839
		1 354	10	61 256	88 410	62 610	88 420		96 482	136 255
CHF	Moins d'un trimestre	0	150	46 860	570	46 860	720	1,8404	86 242	1 325
	Plus d'un trimestre					0	0	1,8404	0	0
	Plus d'un semestre					0	0	1,8404	0	0
	Plus d'un an	117	25	2 797	600	2 914	625	1,8404	5 363	1 149
		117	175	49 657	1 170	49 774	1 345		91 604	2 474
DKK	Moins d'un trimestre	0	100	0	0	0	100	0,3027	0	30
	Plus d'un trimestre					0	0	0,3027	0	0
	Plus d'un semestre					0	0	0,3027	0	0
	Plus d'un an	0	1	0	0	0	1	0,3027	0	0
		0	101	0	0	0	101		0	31
DZD	Moins d'un trimestre					0	0	0,0209	0	0
	Plus d'un trimestre					0	0	0,0209	0	0
	Plus d'un semestre					0	0	0,0209	0	0
	Plus d'un an	0	0	0	440 720	0	440 720	0,0209	0	9 220
		0	0	0	440 720	0	440 720		0	9 220

DEVISE	ANTERIORITE	LC	LD	NC	ND	LC ET NC BCT	LD ET ND BCT	COURS	LC ET NC BCT EN DT	LD ET ND BCT EN DT
EURO	Moins d'un trimestre	1 611 049	1 988 963	3 757 946	10 840 269	5 368 995	12 829 231	2,2663	12 167 753	29 074 887
	Plus d'un trimestre	23 969	25 299	23 988	17 901	47 957	43 200	2,2663	108 685	97 905
	Plus d'un semestre	69 810	58 167	95 922	62 543	165 731	120 710	2,2663	375 597	273 564
	Plus d'un an	88 894 891	104 153 229	36 150 070	14 536 834	125 044 961	118 690 063	2,2663	283 389 396	268 987 290
		90 599 719	106 225 658	40 027 926	25 457 547	130 627 645	131 683 205		296 041 432	298 433 646
GBP	Moins d'un trimestre	17	96 881	18	11 300	35	108 181	2,7107	95	293 247
	Plus d'un trimestre	300	0	29	3 991	329	3 991	2,7107	892	10 818
	Plus d'un semestre	0	0	11 170	0	11 170	0	2,7107	30 279	0
	Plus d'un an	33 544	90 052	76 249	40 987	109 793	131 039	2,7107	297 615	355 207
		33 862	186 934	87 466	56 278	121 327	243 211		328 881	659 273
JPY	Moins d'un trimestre	0	0	110 000 000	699 540 728	110 000 000	699 540 728	0,0156	1 718 684	10 929 904
	Plus d'un trimestre					0	0	0,0156	0	0
	Plus d'un semestre					0	0	0,0156	0	0
	Plus d'un an	2 574 423	0	0	0	2 574 423	0	0,0156	40 224	0
		2 574 423	0	110 000 000	699 540 728	112 574 423	699 540 728		1 758 908	10 929 904
KWD	Moins d'un trimestre					0	0	5,8063	0	0
	Plus d'un trimestre					0	0	5,8063	0	0
	Plus d'un semestre					0	0	5,8063	0	0
	Plus d'un an	0	0	0	0	0	0	5,8063	0	0
		0	0	0	0	0	0		0	0

DEVISE	ANTERIORITE	LC	LD	NC	ND	LC ET NC BCT	LD ET ND BCT	COURS	LC ET NC BCT EN DT	LD ET ND BCT EN DT
LYD	Moins d'un trimestre					0	0	1,3288	0	0
	Plus d'un trimestre					0	0	1,3288	0	0
	Plus d'un semestre					0	0	1,3288	0	0
	Plus d'un an	0	0	0	0	0	0	1,3288	0	0
		0	0	0	0	0	0		0	0
MAD	Moins d'un trimestre					0	0	0,2010	0	0
	Plus d'un trimestre					0	0	0,2010	0	0
	Plus d'un semestre					0	0	0,2010	0	0
	Plus d'un an	0	0	612	0	612	0	0,2010	123	0
		0	0	612	0	612	0		123	0
NOK	Moins d'un trimestre	0	0	0	200	0	200	0,2698	0	54
	Plus d'un trimestre					0	0	0,2698	0	0
	Plus d'un semestre					0	0	0,2698	0	0
	Plus d'un an	0	142 300	97	225	97	142 725	0,2698	26	38 504
		0	142 300	97	425	97	142 725		26	38 558
QAR	Moins d'un trimestre	0	0	19 556	0	19 556	0	0,4503	8 806	0
	Plus d'un trimestre					0	0	0,4503	0	0
	Plus d'un semestre					0	0	0,4503	0	0
	Plus d'un an	0	0	0	0	0	0	0,4503	0	0
		0	0	19 556	0	19 556	0		8 806	0

DEVISE	ANTERIORITE	LC	LD	NC	ND	LC ET NC BCT	LD ET ND BCT	COURS	LC ET NC BCT EN DT	LD ET ND BCT EN DT
SAR	Moins d'un trimestre	3 500				3 500	0	0,4372	1 530	0
	Plus d'un trimestre					0	0	0,4372	0	0
	Plus d'un semestre					0	0	0,4372	0	0
	Plus d'un an	0	0	0	0	0	0	0,4372	0	0
		3 500	0	0	0	3 500	0		1 530	0
SEK	Moins d'un trimestre	422	55 000	35 000	590	35 422	55 590	0,2547	9 021	14 158
	Plus d'un trimestre					0	0	0,2547	0	0
	Plus d'un semestre					0	0	0,2547	0	0
	Plus d'un an	0	0	45 474	360	45 474	360	0,2547	11 581	92
		422	55 000	80 474	950	80 897	55 950		20 603	14 249
USD	Moins d'un trimestre	4 620 679	4 843 970	5 063 504	1 948 710	9 684 183	6 792 679	1,6467	15 946 944	11 185 505
	Plus d'un trimestre	157 127	113	0	150	157 127	263	1,6467	258 741	433
	Plus d'un semestre	4 657	20 119	52 155	11 473	56 812	31 593	1,6467	93 552	52 023
	Plus d'un an	41 313 286	48 630 740	26 780 160	40 810 368	68 093 446	89 441 108	1,6467	112 129 477	147 282 672
		46 095 749	53 494 942	31 895 819	42 770 701	77 991 568	96 265 643		128 428 714	158 520 634

Note 4.2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de ce poste s'élève à 235 276 mDT au 31/12/2013 contre 281 878 mDT au 31/12/2012.
Il se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
<i>Créances sur les établissements bancaires:</i>	223 119	269 656
- Comptes courants des banques résidentes	2	2
- Comptes courants des banques non résidentes	41 849	8 338
- Prêts sur le marché monétaire en Dinars	70 000	105 000
- Prêts sur le marché monétaire en Devises	107 355	151 156
- Intérêts à percevoir sur les prêts	10	1439
- Créances rattachées	3 903	3 721
<i>Institutions Financières:</i>	12 157	12 222
- Prêts MLT	12 105	11 776
- Créances rattachées (société de leasing)	52	446
<i>Total</i>	235 276	281 878

- Les comptes correspondants débiteurs sont présentés nets des comptes correspondants créditeurs par devise.
- Les comptes correspondants présentent des suspens qui sont en cours d'apurement. Le tableau suivant récapitule ces suspens par devises et par ancienneté :

ANTERIORITE DES SUSPENS	DEVISES	DEBIT CORRES	CREDIT CORRES	DEBIT STB	CREDIT STB	DEBIT STB +DEBIT CORRES DEV	CREDIT STB +CREDIT CORRES DEV	COURS	DEBIT STB +DEBIT CORRES DT	CREDIT STB +CREDIT CORRES DT
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	DZD	731	0	0	0	731	0	0,0209	15	0
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	EUR	100 679	76 904	197 646	128 789	298 324	205 693	2,2663	676 093	466 163
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	GBP	23	94	0	8	23	102	2,7107	62	276
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	JPY	4 000	0	0	0	4 000	0	0,0156	62	0
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	KWD	0	0	0	0	0	0	5,8063	0	0
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	LYD	0	0	0	0	0	0	1,3288	0	0
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	NOK	0	400	0	0	0	400	0,2698	0	108
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	SAR	95	0	0	0	95	0	0,4372	42	0
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	SEK	1 110	0	1 000	0	2 110	0	0,2547	537	0
									676 812	466 547
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	DZD	1 463	0	0	1 173	1 463	1 173	0,0209	31	25
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	EUR	331 512	152 078	104 037	63 534	435 549	215 612	2,2663	987 085	488 642
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	GBP	9 324	198	5 128	5 873	14 451	6 071	2,7107	39 173	16 457
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	JPY	0	0	9 000	35 022	9 000	35 022	0,0156	141	547
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	KWD	0	0	0	0	0	0	5,8063	0	0
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	LYD					0	0	1,3288	0	0
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	NOK					0	0	0,2698	0	0
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	SAR	14 020	0	10	60	14 030	60	0,4372	6 134	26
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	SEK	3 170	1 100	0	0	3 170	1 100	0,2547	807	280
									1 033 371	505 977

ANTERIORITE DES SUSPENS	DEVICES	DEBIT CORRES	CREDIT CORRES	DEBIT STB	CREDIT STB	DEBIT STB +DEBIT CORRES DEV	CREDIT STB +CREDIT CORRES DEV	COURS	DEBIT STB +DEBIT CORRES DT	CREDIT STB +CREDIT CORRES DT
SUP A 12 MOIS	DZD	283 972	12 299 875	4 200	2 605 290	288 172	14 905 164	0,0209	6 029	311 816
SUP A 12 MOIS	EUR	31 547 013	49 914 347	90 138 199	67 467 326	121 685 211	117 381 672	2,2663	275 775 194	266 022 084
SUP A 12 MOIS	GBP	263 620	1 255 731	1 335 570	391 068	1 599 190	1 646 799	2,7107	4 334 925	4 463 979
SUP A 12 MOIS	JPY	2 198 150	24 450	1 007 373	62 870	3 205 523	87 320	0,0156	50 084	1 364
SUP A 12 MOIS	KWD	13	0	0	3 017	13	3 017	5,8063	78	17 516
SUP A 12 MOIS	LYD	350 021	437 176	839 111	675 138	1 189 131	1 112 315	1,3288	1 580 118	1 478 044
SUP A 12 MOIS	NOK	0	780	20 044	1 883	20 044	2 663	0,2698	5 407	719
SUP A 12 MOIS	SAR	1 085	430	10 516	10 077	11 601	10 507	0,4372	5 072	4 594
SUP A 12 MOIS	SEK	394 800	404 387	22 284	1 660	417 084	406 047	0,2547	106 223	103 412
									281 863 130	272 403 527

L'applicatif dédié à la gestion des prêts en devises ne permet pas de retracer toutes les opérations effectuées par la banque.

Note 4.3 – Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des engagements nets entre 2012 et 2013 se présente comme suit :

	En mDT	
Libellé	31/12/2013	31/12/2012
- Comptes courants débiteurs	782 856	703 925
- Crédits sur ressources spéciales	260 806	261 353
- Les créances prises en charge par l'Etat	66 294	52 432
- Bonification prise en charge par l'Etat	19 817	25 659*
- Comptes courants associés	202 921	209 900
- Autres concours à la clientèle	6 303 812	5 848 926*
- Créances à abandonner	3 562	3 562
- Créances rattachées	41640	39 412*
<i>Total Brut</i>	7 681 708	7 136 464*
Provisions	1 241 644	626 918
- Provisions sur comptes courants	216 372	147 607
- Provisions sur ressources spéciales	142 418	54 371
- Provisions sur autres concours à la clientèle	769 116	341 546
- Provisions sur comptes courants associés	59 355	29 012
- Provisions sur créances à abandonner	455	455
- Provisions collectives	53 928	53 928
- Agios réservés	961 427	857 098*
- Agios réservés sur comptes courants	55 833	45 680
- Agios réservés sur autres concours à la clientèle	760 257	665 058
- Agios réservés sur comptes courants associés	37 061	37 219
- Agios réservés sur ressources spéciales	97 329	97 329
- Agios réservés sur créances à abandonner	3 107	3 107
- Agios réservés sur créances rattachées	7 840	8 705*
- Produits perçus d'avance	9 511	7 735
<i>Total Net</i>	5 469 126	5 653 418

(*) Données retraitées pour le besoin de la comparabilité.

La structure de l'encours net des créances sur la clientèle au 31/12/2013 est la suivante :

							En mDT
Libellé	Encours Brut	Créances Rattachées	Prov. Individuelle s	Prov. additionnelles	Agios Réservés	Pdt perçus d'avance	Encours Net
C/C Débiteurs	782 856	0	-176820	-39552	-55 833		510 650
C/ Ressources spéciales	260 806	516	-54 006	-88 412	-97 329		21 575
Comptes courants associés	202 921		-45 485	-13 869	-37 061		106 505
Autres conc. à la clientèle	6 389 924	41 124	-437 051	-332065	-768 097	-9 511	4884 324
Créances à abandonner	3 562		-455		-3 107		0
Total	7 640 069	41 640	-713 818	-473 898	-961 427	-9 511	5 523 055
Provisions collectives							-53 928
Encours net							5 469 126

Le système d'information de la banque n'assure pas la traçabilité, le recoupement et le contrôle des soldes des comptes « Produits perçus d'avance » se rapportant aux crédits à la clientèle. Cependant, des ajustements sont effectués pour l'estimation de ces soldes en fin d'exercice, sur la base de situations extra-comptable du portefeuille.

Agios réservés :

Les comptes d'agios réservés arrêtés au 31/12/2013 se détaillent comme suit :

			En mDT
Libellé	31/12/2013	31/12/2012	
Agios réservés sur C/C	55 833	45 680	
Agios réservés sur Avals et Cautions	7 451	6 969	
Agios réservés sur intérêts crédits moyen terme ordinaires	137 086	109 806	
Agios réservés sur intérêts crédits moyen terme consolidés	174 566	172 364	
Agios réservés sur crédits garantis par l'Etat	3 731	4 009	
Agios réservés sur Ressources Spéciales	97 329	97 329	
Agios réservés sur C/C Associés	37 061	37 219	
Intérêts de retard réservés sur créances contentieuses	437 423	371 910	
Agios réservés/ créances à abandonner	3 107	3 107	
Agios réservés sur créances rattachées	7 840	8 705	
<i>Sous Total</i>	961 427	857 098	
Agios réservés sur créances prises en charge par l'Etat	9 253	10 094	
<i>Total</i>	970 680	867 192	

Suite à la mise en place depuis 2007 du nouveau progiciel du contentieux « IMX » une partie des intérêts de retard a été calculée, réservée et comptabilisée pour un montant de 437 423 mD.

Ces intérêts de retard réservés sur créances contentieuses concernent seulement une partie des créances contentieuses gérées par le nouveau progiciel du contentieux et qui sont calculés et comptabilisés automatiquement par ce système.

Les agios réservés sur les comptes courants associés sont comptabilisés en partie au niveau du compte agios réservés sur CCA et en partie au niveau des comptes agios réservés sur les autres engagements.

Les comptes des provisions ont connu les mouvements suivants au cours de l'exercice 2013 :

	En mDT
Désignation	Montant
SOLDE AU 31/12/2012	964 715
MODIFICATIONS COMPTABLES SE RAPPORTANT AUX COMPTES DE PROVISIONS SUR LES ENGAGEMENTS	390 290
MODIFICATIONS COMPTABLES SE RAPPORTANT AUX COMPTES DE PROVISIONS SUR COMPTES COURANTS ASSOCIES	12 931
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ENGAGEMENTS	169 580
DOTATIONS AUX PROVISIONS ADDITIONNELLES SUR ENGAGEMENTS	90 989
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR TITRES	15 630
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	15 642
REPRISES DES PROVISIONS SUR ENGAGEMENTS	-24 998
REPRISE DES PROVISIONS ADDITIONNELLES SUR ENGAGEMENTS	-7 477
REPRISES DES PROVISIONS SUR TITRES	-2 074
REPRISES DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	-17 769
SOLDE AU 31/12/2013	1 607 459

Note 4.3.1 – Garanties

Les garanties retenues par la Banque pour la détermination des provisions sur les engagements sont arrêtées dans certains cas en l'absence d'un inventaire des documents juridiques les justifiant (certificats de propriété, attestation AFT, AFI....).

Note 4.3.2 – Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, la STB a constitué par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2013, des provisions additionnelles nettes sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour un montant de 83 513 mDT.

Les provisions additionnelles à fin 2012 qui s'élèvent à 403 221mDT sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture au titre de l'exercice 2013.

Ainsi, et pour l'exercice clos le 31/12/2013 le solde des provisions additionnelles s'élève à 486 734 mDT.

Note 4.3.3 – Provisions collectives

En application de l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents et notamment la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012, la STB a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

La provision collective, déterminée conformément à la méthodologie référentielle annexée à la circulaire 91-24, a été estimée fin 2013 à 46,057 millions de dinars. Toutefois, la STB a opté pour le maintien de la provision collective constatée depuis l'exercice 2011 soit 53,928 millions de dinars et afin de renforcer ses fonds propres.

La provision collective, estimée à 53 928 mDT, se détaille comme suit :

Activité	Classe 0&1	TX MIG moyen	Facteur scalaire	TX de provision corrigé	Provision collective
AGRICULTURE	40 246 181	9,49%	2,32	20,00%	1 771 652
AUTRES INDUSTRIES	7 727 907	5,77%	1,00	25,00%	111 528
AUTRES SERVICES	728 162 323	1,65%	2,42	25,00%	7 299 876
BATIMENT & T.P	315 654 364	3,83%	1,00	20,00%	2 415 808
COMMERCE	554 787 107	2,90%	1,40	25,00%	5 629 396
INDUSTRIES MANUFACTURIERES	1 080 754 584	4,29%	1,24	25,00%	14 377 905
PROMOTION IMMOBILIERE	314 825 265	6,40%	1,72	15,00%	5 206 482
TOURISME	369 169 469	16,38%	1,00	20,00%	12 092 614
AUTRES	27 737 276	3,26%	1,72	41,69%	1 915 033
CONSOMMATION	1 061 016 993	0,74%	1,65	20,00%	2 589 308
HABITAT	271 644 746	1,43%	1,34	10,00%	518 402
TOTAL	4 771 726 215				53 928 003

Note 4.3.3 – Créances consolidées et prises en charge par l'État sans intérêts

Les créances prises en charges par l'État sont :

- les créances de certaines entreprises publiques prises en charge par l'État dans le cadre de la loi de finances pour l'année 1999 et dont l'encours totalise la somme de 48,160 millions de dinars. Ces créances ont été consolidées sur une période de 20 à 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État.
- Les créances de la société « ELFOULEDH » prises en charge par l'État dans le cadre de la loi de finances pour l'année 2013 dont l'encours totalise la somme de 18,133 millions de dinars.

Note 4.4 – Portefeuille titres commercial

Le solde de ce poste s'élève à 215 475 mDT au 31/12/2013 contre 209 547 mDT au 31/12/2012. Le portefeuille-titres commercial est composé de titres à revenus fixes émis par l'État et de titres à revenus variables.

<i>Libellé</i>	31/12/2013	31/12/2012
<i>Bons de trésor à court terme</i>	73 002	83 400
<i>Bons de trésor assimilables</i>	143 872	125 168
<i>Créances et dettes rattachées</i>	1 066	2 991
<i>Dépréciation des bons de trésor assimilables</i>	0	-228
<i>Intérêts perçus d'avance</i>	-2 465	-1 784
<i>Total</i>	215 475	209 547

Note 4.5 – Portefeuille d'investissement

La valeur du portefeuille titres est passée de 274 583 mDT au 31/12/2013 à 279 729 mDT au 31/12/2012 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
- Titres d'investissement	33 697	30 133
- Fonds gérés SICAR	96 574	95 750
- Fonds commun de Placement	22600	22 600
- Titres de participation	87 679	84 658
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises	89 122	88 121
- Parts dans les entreprises liées	123 559	123 559
- Sociétés en liquidation	582	582
- Participations en rétrocession	20 657	20 657
- Créances et dettes rattachées	-332	-332
<i>Valeur Brute</i>	474 138	465 728
Provisions	199 555	185 999
<i>Valeur Nette</i>	274 583	279 729

Les mouvements par catégorie de titres classés dans le portefeuille d'investissement sont retracés dans le tableau suivant :

Libellé	Valeur comptable	Provisions au 31/12/2012	Dotations	Reprises	En mDT
					Provisions au 31/12/2013
Les titres d'investissement	33 697	-650			-650
Les SICAR	96 574	-40 905	3 913	1 838	-42 981
Les titres de participation	344 199	-144 444	11 717	236	-155 925
Les créances rattachées	-322	-			-
<i>Total</i>	474 138	-185 999	15 630	2 074	-199 555

La liste des principales entreprises filiales au 31/12/2013 se détaille comme suit :

Filiales	Quote part du capital détenu par la « S.T.B »	Valeur Comptable Brute	Provision	En mDT
				Valeur Comptable Nette
SECTEUR FINANCIER				
STRC	91,4%	33 801	26 348	7 453
STB SICAR	55,8%	10 905	1 197	9 708
STB INVEST	94,4%	34 676		34 676
STB-FINANCE (Ex-SOFIGES)	61,3%	4 749		4 749
BFT	78,2%	3 535	3 535	0
SECTEUR TOURISTIQUE				
SKANES PALACE INTERNATIO	99,8	6 180	6 180	0
AFRICA SOUSSE	96,9	9 050	9 050	0
ED-DKHILA	61,2	3 221		3 221
CIE HOTELI CENTRES VILLES	70,3	2 488	2 488	
SECTEUR BATIMENT				
IMMOBILIERE DE L'AVENUE	84,7	7 461		7 461
SECTEUR SERVICES				
STE LA GENERALE DE VENTE	50	2 000	1 321	679

Le portefeuille investissement comprend les Fonds Gérés par la société « STB SICAR » d'une valeur totale de 96 574 mDT, et qui ont été provisionnés à hauteur de 42 981 mDT. Le solde des fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Fonds initial	Remboursements Antérieur	Restitutions fonds	Résultats capitalisés	Solde au 31/12/2013
FG STB 1	8 000	1 970		-1 131	4 899
FG STB 2	8 000	4 083		1 558	5 475
FG STB 3	5 000	1 610		1 095	4 485
FG STB 4	6 500	1 722		1 327	6 105
FG STB 5	6 824	2 158		1 691	6 357
FG STB 6	2 707	724		207	2 190
FG STB 7	800			90	890
FG STB 8	9 371		850	1 849	10 370
FG STB 9	4 800			317	5 117
FG STB 10	8 748			732	9 480
FG STB 11	6 000			581	6 581
FG STB 12	9 898			907	10 805
FG STB 13	10 000			996	10 996
FG ID 1	2 000	1 630		890	1 260
FG ID 2	2 000	957		232	1 275
FG ID 3	5 436	2 834		1 249	3 851
FG ID 4	360	28		30	362
FG ID 5	1 133			266	1 399
FG ID 6	4 000			677	4 677
Total	101 577	17 716	850	13 564	96 574

Au 31 Décembre 2013, la situation des emplois des Fonds Gérés se détaille comme suit :

En mDT

Fonds Gérés	Titres de participations à rétrocéder	Participations directes	Titres SICAV
Fonds gérés STB 1 (1999)	2 269	2 094	203
Fonds gérés STB 2 (2000)	5 635	299	429
Fonds gérés STB 3 (2001)	2 528	1 000	708
Fonds gérés STB 4 (2002)	6 767		487
Fonds gérés STB 5 (2003)	6 352	231	744
Fonds gérés STB 6 (2005)	2 810	79	492
Fonds gérés STB 7 (2006)	405	390	235
Fonds gérés STB 8 (2007)	7 425	382	5 343
Fonds gérés STB 9 (2008)	4 800		852
Fonds gérés STB 10 (2008)	8 575		924
Fonds gérés STB 11 (2009)	5 447	83	918
Fonds gérés STB 12 (2009)	7 321	896	2 345
Fonds gérés STB 13 (2010)			10 034
FG 1 ID SICAR (2002)	1 289		29
FG 2 ID SICAR (2002)	1 639		17
FG 3 ID SICAR (2003)	3 874	140	56
FG 4 ID SICAR (2005)	358		
FG 5 ID SICAR (2006)	951		447
FG 6 ID SICAR (2007)	3 044		1 700

Note 4.6 – Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées nettes s'élèvent à 83 458 mDT au 31/12/2013. Les mouvements enregistrés au cours de l'exercice 2013 se détaillent comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2012	Acquisition / Cession 2013	Valeur Brute au 31/12/2013	Amort. Au 31/12/2012	Dotations / Régul. 2013	Sortie Amort actif 2012	Amort au 31/12/2013	Valeur Nette au 31/12/2013
Immobilisations Incorporelles	10 314	1 755	12 069	7 677	1 698	0	9 375	2 694
Logiciel informatique	10 257	1 755	12 012	7 677	1 698		9 375	2 637
Droit au bail	57	0	57	0			0	57
Frais études et développement	0	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations Corporelles	184 287	4 789	189 075	105 126	4 832	1 648	108 311	80 764
Terrains	17 773	0	17 773					17 773
Constructions	69 588	1 708	71 296	25 204	1 477		26 681	44 615
Mobilier de bureaux	4 963	62	5 025	4 618	164		4 782	243
Matériel de transport	1 161	0	1 161	753	56	0	809	352

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2012	Acquisition / Cession 2013	Valeur Brute au 31/12/2013	Amort. Au 31/12/2012	Dotations / Régul. 2013	Sortie Amort actif 2012	Amort au 31/12/2013	Valeur Nette au 31/12/2013
Matériel informatique	30 893	410	31 303	30 849	1 362	1 647	30 564	739
Matériel de communication	1 799	132	1 931	1 650	42		1 692	239
Matériel de bureaux	15 036	53	15 089	14 318	250		14 568	521
Matériel de sécurité	2 679	56	2 735	1 990	113		2 103	632
Matériel de climatisation	4 719	167	4 886	3 637	235		3 872	1 014
Agencements, amén. et instal.	27 991	1 016	29 008	20 267	999		21 266	7 742
Mob- bureau hors expl	32	0	32	24	2		27	5
Mat-outil hors exploit	296	24	320	280	6		286	34
Immeubles hors exploit	6 860	0	6 860	1 536	127		1 663	5 197
Constructions en cours	397	1 261	1 658	0			0	1 658
Imm. En attente affectation	100	-100	0	0	0	0	0	0
TOTAL	194 601	6 544	201 144	112 803	6 530	1 648	117 686	83 458

La Banque n'a pas procédé en 2013 à l'inventaire physique de ses immobilisations. En outre, la Banque ne dispose pas d'une base de données détaillant les immobilisations comptabilisées par la banque par nature d'immobilisations et par référence.

Note 4.7 – Autres actifs

Au 31/12/2013, les autres postes d'actif totalisent 593 203 mDT contre 530 938 mDT au 31/12/2012 et se détaillent comme suit:

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
- Prêts au personnel	117 075	112 237*
- Frais médicaux à récupérer	3 124	3 090
- État, impôt et taxes	43 473	43 528
- Stock divers	1 370	1 008
- Différence de change à la charge de l'état	5 613	10 092
- Écart de conversion	13 784	10 812*
- Siège, succursales et agences (1)	59 982	39 049
- Comptes de régularisation actif (2)	243 004	240 844*
- Valeurs présentées à la compensation	33 948	31 950
- Effets financiers en recette	107	107
- Débits à régulariser	4 192	4 277
- Charges payées d'avance	420	738
- Produits à recevoir	6 537	3 403
- Créances cédées	2 136	2 136
- Autres	58 438	27 670*
TOTAL	593 203	530 938

(*) : Données retraitées pour le besoin de la comparabilité.

(1) L'augmentation de cette rubrique de cette rubrique s'explique principalement par l'accroissement des effets à compensation internes de 30 mD dont la régularisation se fera en janvier 2014.

(2) Les comptes inter-siège (35 100 xxx) et (35 200 xxx) et les comptes relatifs à l'activité monétaire présentent des suspens anciens en cours d'apurement. Par ailleurs, les suspens débiteurs nets non identifiés et relatifs à l'inter-siège sont provisionnés à concurrence de 5 631 MD. Ce montant a été déterminé par application d'un taux de provisionnement de 100% pour les suspens antérieurs à 2013, de 50% pour les suspens du premier semestre 2013 et de 20% pour les suspens du troisième trimestre 2013.

Note 4.8 – Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Au 31/12/2013 ce poste totalise 188 226 mDT contre 178 161 mDT au 31/12/2012. Sa répartition par nature d'établissement bancaire et financiers est la suivante :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
<i>Etablissements bancaires :</i>	<i>53 339</i>	<i>69 893</i>
- Banques de dépôts	226	287
- Banques non résidentes	53 113	69 606
<i>Emprunts interbancaires :</i>	<i>134 887</i>	<i>108 268</i>
<i>Total</i>	<i>188 226</i>	<i>178 161</i>

- Les comptes correspondants créditeurs sont présentés compensés nets des comptes correspondants débiteurs par devise.
- Les comptes correspondants présentent des suspens, qui sont en cours d'apurement. Le tableau suivant récapitule ces suspens par devises et par ancienneté :

ANTERIORITE DES SUSPENS	DEVICES	DEBIT CORRES	CREDIT CORRES	DEBIT STB	CREDIT STB	DEBIT STB +DEBIT CORRES DEV	CREDIT STB +CREDIT CORRES DEV	COURS	DEBIT STB +DEBIT CORRES DT	CREDIT STB +CREDIT CORRES DT
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	CAD	1 688	4 699	5 729	16 083	7 418	20 782	1,5410	11 431	32 024
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	CHF	120	365	310	0	430	365	1,8404	791	672
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	USD	103 749	193 282	84 547	82 804	188 296	276 086	1,6467	310 066	454 631
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	DKK	0	0	0	0	0	0	0,3027	0	0
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	MAD	6 589	5 470	5 470	5 460	12 059	10 930	0,2010	2 424	2 197
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	AED	15	0	5	0	20	0	0,4464	9	0
									324 721	489 524
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	CAD	5 363	3 658	2 376	21 731	7 739	25 390	1,5410	11 925	39 125
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	CHF	1 523	345	580	75	2 103	420	1,8404	3 870	773
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	USD	245 776	461 480	173 308	16 921	419 083	478 401	1,6467	690 105	787 783
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	AED	65	0	0	0	65	0	0,4464	29	0
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	DKK	0	400	0	0	0	400	0,3027	0	121
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	MAD	20 620	9 887	0	47 946	20 620	57 832	0,2010	4 145	11 625
									710074	839 427
SUP A 12 MOIS	CAD	113 984	88 532	56 927	505 890	170 910	594 422	1,5410	263 373	916 004
SUP A 12 MOIS	CHF	6 442	51 413	72 766	13 937	79 208	65 350	1,8404	145 774	120 270
SUP A 12 MOIS	USD	92 025 432	90 553 693	75 852 287	87 547 834	167 877 719	178 101 527	1,6467	276 444 240	293 279 785
SUP A 12 MOIS	AED	2 053	25	0	48 125	2 053	48 150	0,4464	916	21 496
SUP A 12 MOIS	DKK	1 660	8 083	13 327	895	14 987	8 978	0,3027	4 537	2 718
SUP A 12 MOIS	MAD	237 977	220 936	6 643	267 615	244 620	488 551	0,2010	49 171	98 204
									276 908 011	294 438 477

Note 4.9 – Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à 5 175 396 mDT au 31/12/2013 contre 5 517 309 mDT au 31/12/2012. Les dépôts se détaillent comme suit:

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Dépôts à vue	1 301 545	1 469 716
Dépôts épargne	2 075 450	2 023 960
Compte à terme	439 016	426 023
Comptes en dinars convertibles	71 453	72 832
Comptes en devises	285 166	313 636
Placements en devises	216 762	204 024
Bons de caisse	326 342	296 422
Autres sommes dues à la clientèle	143 758	160 674
Dettes rattachées	1 435	8 022
Certificats de dépôts	314 469	542 000
Total	5 175 396	5 517 309

Les applicatifs utilisés pour la gestion des placements clientèles en devises et en dinars ne permettent pas de retracer toutes les opérations effectuées par la banque.

Note 4.10 – Emprunts et ressources spéciales

Le solde de ce poste s'élève à 519 003 mDT au 31/12/2013 contre 562 830 mDT au 31/12/2012 et se réparti comme suit:

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Emprunts obligataires & privés	307 788	341 510
Ressources spéciales	195 219	203 514*
Dettes rattachées	15 996	17 807*
Total	519 003	562 830

(*) : Données retraitées pour le besoin de la comparabilité

Note 4.11 – Autres passifs

Ce poste totalise 702 085 mDT au 31/12/2013 contre 699 898 mDT au 31/12/2012 :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Provisions pour passifs et charges (1)	166 260	151 797
État, impôts, taxes et dettes sociales (2)	20 162	18 103
Effets financiers non échus (3)	200 784	160 713
Agios réservés pris en charge par l'État	9 253	10 094
Charges à payer	33 467	32 264
Créditeurs divers	2 830	3 018
Suspens à régulariser	5 915	5 915
Siège, succursales et agences	5 442	12 595
Comptes de régularisation-Passif	91 487	51 939
Valeurs télé-compensées en instance de règlement	113 412	189 767
Autres crédits	348	322
Crédits à régulariser	3 891	2 866
Intérêts à recouvrer sur ressources spéciales	13 719	13 724
Différence PF encaissement exigibles après encaissement(4)	35 115	46 781
Total	702 085	699 898

(1) Les provisions pour passifs et charges constituées par la banque au terme de l'exercice 2013 s'élèvent à 166 260 mDT contre 151 797 mDT au terme de l'exercice précédent. Les provisions constituées couvrent les risques sur les éléments du hors bilan et des risques divers, et se détaillent comme suit :

Libellé	Provisions 31/12/2012	Reprises	Dotations	Modification comptable	Réaffectation et correction	Provisions 31/12/2013
Prov sur E/S	21 715	-4 016	18 715	3 500	- 1 609	38 305
Prov pour départ à la retraite	32 116	-5 652				26 464
Prov pour risques divers	97 966	-12 117	15 642			101 491
Total	151 797	-21 785	34 357	3 500	-1 609	166 260

(2) cette rubrique se détaille comme suit :

Rubrique	31/12/2013	31/12/2012
TVA	1 631	1 442
Retenues à la source	9 027	5 886
Fonds de péréquation de change	6 818	6 677
Autres	2 686	4 098
Total	20 162	18 103

(3) cette rubrique se détaille comme suit :

Rubrique	En mDT	
	31/12/2013	31/12/2012
Effets financiers moyen terme non échus	69 854	69 278
Effets financiers court terme non échus	102 428	62 035
Effets financiers sur intérêts moyen terme non échus	27 940	28 784
Effets financiers non échus reçus de la compensation	562	616
Total	200 784	160 713

(4) La rubrique portefeuille encaissement exigible après encaissement présente un solde de 35 115 mDT. Ce solde est le résultat de la compensation entre plusieurs comptes d'actif et de passif relatifs aux valeurs à l'encaissement et les valeurs exigibles après encaissement.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Nature	Montant
Valeur à l'encaissement	180 514
Valeurs exigibles après encaissement	-215 629
Total	-35 115

Note 4.12 – Capitaux propres

A la date de clôture, le capital social s'élève à 124 300 mDT. Il est composé de 24 860 000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libéré en totalité. Les mouvements sur les capitaux propres de la banque se détaillent comme suit :

Rubrique	Solde avant affectation 31/12/2012	Affectation résultat 2012	Solde après affectation au 31/12/2012	Autres imputations	Solde au 31/12/2013
Capital	124 300		124 300	-	124 300
Réserves	331 969		331 969	539	332 508
Prime de fusion	26 787		26 787	-	26 787
Actions propres	-2 859		-2 859	-	-2 859
Autres capitaux propres (1)	37 324		37 324	-	37 324
Dotation de l'État	117 000		117 000	-	117 000
Résultats reportés	-225 502	-4 707	-230 209	-403 221	-633 430
Résultat reporté	-105 890	-124 319	-230 209	-	-230 209
Modifications comptables(2)	-119 612	119 612	-	-403 221	-403 221
Résultat de l'exercice	-4 707	4 707	-	-115 453	-115 453
Total	404 312	-	404 312	-518 135	-113 823

(1) Il s'agit des réserves de réévaluation pour un montant de 37 324 mDT (terrains : 15 328 mDT et immeubles d'exploitation : 21 996 mDT).

(2) Les modifications comptables constatées en 2013 pour un montant de -403 221 mDT sont relatives aux provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012.

Note 4.12.1 – Dotation de l'État

En vertu de la loi n°2012-17 du 17 septembre 2012, la STB a constaté parmi ses capitaux propres une dotation de l'État d'un montant de 117 millions de Dinars assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque.

La STB a bénéficié de cette dotation au titre de la mise en jeu de la garantie de l'État en matière de remboursement des échéances des lignes des crédits extérieures suivantes :

Ligne	Encours 2011	Encours 2010	Échéances payées en 2011		Échéances à payer 2012-2014		Garantie de l'État	
			Principal	Intérêt	Principal	Intérêt	Principal	Intérêt
EMP BEI P . G .E.T.II/ BNDT	15 498	17 801	2 303	961	7 715	2 072	10 018	3 033
EMPRT . BAD 6/ EX -BNDT	18	35 900	17 950	648	17 950	643	35 900	1 291
EMP GSI /EX BNDT	95 624	95 624	-	4 542	-	13 626	-	18 169
EMP BAD 7EME LIGNE BDET	37 974	48 824	10 850	2 102	32 550	3 347	43 399	5 449
Total	149 115	198 149	31 102	8 253	58 215	19 688	89 317	27 941

Note 4.12.2 – Fonds propres distribuables

En application des dispositions de l'article 19 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi des finances de l'année 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue à la source totalisent au 31/12/2013, avant affectation du résultat, 351 614 mDT et se détaillent comme suit :

Fonds propres figurant au bilan clos au 31/12/2013	Montant en mDT
Réserve légale	12 430
Réinvestissements exonérés	9 974
Fonds social	7 228
Prime d'émission	11 464
Prime de fusion	26 787
Réserve à régime spécial	246 385
Autres réserves	82 351
Résultat de l'exercice 2013	-115 453
Résultats reportés	-230 209
Modifications comptables	-403 221
Total des Fonds propres au 31 Décembre 2013	-352 264
Dividendes décidés et prélevés sur les résultats avant le 31/12/2013 à payer	650
Total général des fonds propres régis par le paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n°2013-54 portant loi des finances pour l'année 2014	-351 614

Note 4.13 – Passifs éventuels

Le poste passif éventuel composé des rubriques « Cautions, avals et autres garanties données » et « crédits documentaires » se détaille au 31 Décembre 2013 des éléments suivants :

Libellé	En mDT	
	31/12/2013	31/12/2012
Cautions et avals d'ordre de la clientèle	519 612	562 702
Autres garanties irrévocables, inconditionnelles d'ordre des banques	400 873	435 439
<i>Total cautions, avals et autres garanties données</i>	920 485	998 141
Crédits documentaires et acceptations import	363 980	321 078
Crédits documentaires et acceptations export	73 279	185 838
<i>Total crédits documentaires</i>	437 259	506 916
<i>Total passifs éventuels</i>	1 357 744	1 505 057

Les comptes des engagements hors bilan ne sont pas justifiés et ne reflètent pas d'une manière fiable et exhaustive les engagements réels de la banque. Par conséquent et afin de pallier à cette situation, l'état des engagements hors bilan est élaboré à partir des déclarations extra-comptables.

Note 4.14 – Engagements de financement donnés

Le poste « Engagements de financement donnés » se compose au 31 Décembre 2013 des engagements de financement pour un montant de 115.647 mDT contre 139 623 mDT au 31 Décembre 2012.

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Engagements de financement	115 647	139 623
<i>Total</i>	115 647	139 623

Note 4.15 –Garanties reçues

Le solde du poste « Garanties reçues » s'élève au 31 Décembre 2013 à 1 506 074 mDT contre 1 567 685 mDT au 31 Décembre 2012 :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Contre garanties reçus des Banques installées à l'étranger	542 723	778 033
Garanties reçues des Banques et des établissements financiers installés en Tunisie	71 587	13 468
Garanties reçues de l'État et des organismes d'assurance	657 589	566 932
Garanties reçues de la clientèle	234 184	209 252
Total	1 506 074	1 567 685

Il s'agit pour cette rubrique des chiffres extracomptables communiqués par les différentes directions de la banque.

Les contre-garanties reçues des banques sont présentées en passifs éventuels et en garanties reçues des banques.

Les garanties réelles reçues auprès de la clientèle en couverture des concours octroyés ne sont pas prises en compte au niveau de l'hors bilan.

Note 4.16 – Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés s'élèvent au 31 Décembre 2013 à 351 735 mDT contre 311 381 mDT au 31 Décembre 2012 et s'analysent comme suit :

Libellé	Exercice clos le 31/12/2013	Exercice clos le 31/12/2012
Intérêts sur créances sur les établissements bancaires et financiers	17 229	18 819
Intérêts sur créances sur la clientèle	322 375	280 351
Revenus assimilés	12 131	12 211
Total	351 735	311 381

Note 4.17 – Commissions (en produits)

Le montant des commissions s'élève au 31 Décembre 2013 à 59 643 mDT contre 56 216 mDT au 31 Décembre 2012 et s'analyse comme suit :

Libellé	Exercice clos le 31/12/2013	Exercice clos le 31/12/2012
Chèques, effets, virements et tenue de compte	24 025	22 462
Opérations sur titres	550	659
Opérations de change	8 864	8 353
Opérations de commerce extérieur	1 497	1 535
Coffre-fort	33	32
Études	9 302	8 746
Autres	15 372	14 429
<i>Total</i>	59 643	56 216

Note 4.18 – Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2013 à 28 047 mDT contre 24 879 mDT au 31 Décembre 2012 et s'analyse comme suit :

Libellé	Exercice clos le 31/12/2013	Exercice clos le 31/12/2012
Gains nets sur titres de transaction	3 669	4 312
Gains nets sur titres de placement	6 698	4 759
Gains nets sur opérations de change	17 680	15 808
<i>Total</i>	28 047	24 879

Les gains nets sur titres de transaction sont répartis comme suit :

Libellé	Exercice clos le 31/12/2013	Exercice clos le 31/12/2012
Gains sur cession BTCT et BTA	1 524	1 493
Intérêts sur BTCT	2 555	3 287
Pertes sur cession BTCT et BTA	-410	-468
<i>Total</i>	3 669	4 312

Les gains nets sur titres de placement sont répartis comme suit :

Libellé	Exercice clos le 31/12/2013	Exercice clos le 31/12/2012
Intérêts et revenus assimilés	6 698	4 759
Dividendes et revenus assimilés	0	0
<i>Total</i>	6 698	4 759

Note 4.19 – Revenus sur portefeuille titres d'investissement

Les revenus sur portefeuille titre d'investissement s'élèvent au 31 Décembre 2013 à 9 680 mDT contre 8 004 mDT au 31 Décembre 2012 et s'analysent comme suit :

Libellé	Exercice clos le 31/12/2013	Exercice clos le 31/12/2012
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	1 973	1 645
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participations	7 707	6 359
<i>Total</i>	9 680	8 004

Note 4.20 – Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées s'élèvent au 31 Décembre 2013 à 196 567 mDT contre 170 523 mDT au 31 Décembre 2012 et se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice clos le 31/12/2013	Exercice clos le 31/12/2012
Opérations avec les établissements bancaires	15 192	14 255
Opérations avec la clientèle	151 769	127 432
Emprunts et ressources spéciales	29 606	28 827
Autres intérêts et charges	0	9
<i>Total</i>	196 567	170 523

Note 4.21 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Libellé	Exercice clos le 31/12/2013	Exercice clos le 31/12/2012
Dotations aux provisions pour créances douteuses	-169 580	-96 693
Dotations aux provisions additionnelles	-90 990	
Créances passées par pertes	-836	-15 513
Reprises sur provisions pour créances douteuses, engagements hors bilan et passif	24 998	32 670
Reprises sur provisions additionnelles	7 477	0
Dotations aux provisions pour risques et charges	-15 642	-15 073
Reprises sur provisions pour risques et charges	17 769	18 479
<i>Total</i>	-226 804	-75 859

Note 4.22 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Au 31 Décembre 2013, le solde de ce poste se détaille comme suit :

Libellé	Exercice clos le 31/12/2013	Exercice clos le 31/12/2012
Dotations aux provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	-11 716	-15 668
Dotations aux provisions pour fonds gérés	-3 913	-6 574
Plus-values ou moins-values de cession du portefeuille d'investissement	1 027	982
Pertes sur fonds SICAR	-263	-
Reprises sur provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	236	157
Reprises sur provisions pour fonds gérés	1 838	1 417
<i>Total</i>	-12 791	-19 688

Note 4.23 – Frais de personnel

Les frais de personnel ont atteint au 31 Décembre 2013 un total de 99 178 mDT contre 98 817 mDT au 31 Décembre 2012, détaillés comme suit :

Libellé	Exercice clos le 31/12/2013	Exercice clos le 31/12/2012
Rémunération du personnel	76 497	75 153
Charges sociales	20 508	21 724
Autres charges liées au personnel	2 173	1 940
<i>Total</i>	99 178	98 817

Note 4.24 – Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont atteint au 31 Décembre 2013 un total de 21 182 mDT contre 20 822 mDT au 31 Décembre 2012, détaillées comme suit :

Libellé	Exercice clos le 31/12/2013	Exercice clos le 31/12/2012
Loyer	2 405	2 303
Entretiens et réparations confiés à des tiers	2 090	1 984
Travaux et façons exécutés par des tiers	2 791	2 781
Primes d'assurance	293	508
Autres	1 925	1 592
Impôts et taxes	1 185	1 120
Fournitures faites à l'entreprise	1 337	1 310
Rémunération d'intermédiaire et honoraire	613	354
Transport et déplacement	249	199
Frais divers de gestion	8 294	8 671
<i>Total</i>	21 182	20 822

Note 4.25 : Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2013 s'élève à 936 mDT contre 13 316 mDT en 2012 soit une baisse de 12 384 mDT qui s'explique comme suit:

Libellé	2 013	2 012
Base imposable avant déduction des provisions	148 553	134 781
Provisions déductibles (1)	261 019	96 734
Résultat fiscal	-112 466	38 047
Impôt sur les sociétés(*)	937	13 316

(*) Pour l'exercice 2013 l'impôt sur les sociétés correspond au minimum d'impôt.

Note 4.26 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités de la banque ont atteint au 31 Décembre 2013, un solde de -311 355 mDT contre 473 340 mDT au 31 Décembre 2012, détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Caisse, CCP et reprise de liquidité	39 728	342 955
BCT	-439 962	-17 753
Banques et organismes spécialisés	-11 489	-61 553
Prêts emprunts sur le marché monétaire	29 831	128 076
Titres de transactions	70 537	81 615
Total	-311 355	473 340

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur les états financiers de la Société Tunisienne de Banque (STB) arrêtés au 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

I. Rapport sur les états financiers annuels

Nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints de la Société Tunisienne de Banque (STB), qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2013, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1. Responsabilité de la Direction dans l'établissement des états financiers

Les organes de Direction et d'Administration de la Banque sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les états financiers ci-joints, qui couvrent la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2013, font apparaître un total bilan net de 7 015,174 millions de dinars, un résultat avant modifications comptables négatif de 115,453 millions de dinars, des modifications comptables de 403,221 millions de dinars constatées en diminution des capitaux propres d'ouverture et un résultat après modifications comptables négatif de 518,674 millions de dinars.

3. Justification de l'opinion avec réserves

- 3.1** Par référence aux termes de la circulaire n° 2013-21 du 30 décembre 2013, la STB a constitué des provisions additionnelles de 486,734 millions de dinars sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net.

En application de cette circulaire, les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012, qui s'élèvent à 403,221 millions de dinars, ont été imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013.

Les modifications comptables, constatées en ajustement des capitaux propres d'ouverture, n'ont pas donné lieu au retraitement en proforma des états financiers de l'exercice 2012 présentés à titre comparatif.

Par conséquent, nous estimons que les tendances de la situation financière et des performances de la Banque ne sont pas à établir avec les données comparatives non retraitées de l'exercice 2012.

- 3.2** Ainsi qu'il a été donné en informations au niveau des notes 4.1-4.2-4.7-4.8 & 4.11, les rubriques « Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT », « Créances sur les établissements bancaires et financiers » et « Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers » comportent des comptes qui présentent des suspens se rapportant principalement aux comptes BCT Dinars, BCT Devises et correspondants devises.

Aussi, les comptes « correspondants locaux » et le compte intitulé « BCT compte BDET /BNDT » présentent des soldes anciens figés provisionnés mais non rapprochés.

Par ailleurs, certains comptes au niveau des rubriques « Autres actifs » et « Autres passifs » présentent des soldes figés et des suspens se rapportant principalement aux comptes inter-sièges (en dinars et en devises).

Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure d'établir que ces comptes ne contiennent pas d'anomalies significatives provenant d'erreurs ou d'opérations non autorisées, ni d'estimer l'effet des ajustements sur les capitaux propres de la banque que les travaux d'apurement pourraient, le cas échéant, mettre en évidence.

- 3.3** La STB ne dispose pas d'une comptabilité régulière et exhaustive des engagements hors bilan. L'état des engagements hors bilan a été arrêté d'une manière extracomptable sur la base d'informations communiquées par les structures internes à la STB.

Aussi, les garanties réelles reçues par la STB en couverture des risques encourus sur sa clientèle ne sont pas pris en compte au niveau de la rubrique « Garanties reçues », et ce, faute d'un inventaire confirmé de ces garanties.

Par conséquent, nous formulons une réserve sur la régularité et l'exhaustivité de l'état des engagements hors bilan.

Par ailleurs, l'absence d'une comptabilité multidevises, autonome tenue en devise selon un système dit en partie double ne permet pas à la STB d'identifier clairement l'impact des opérations effectuées en devises sur le résultat de l'exercice.

- 3.4** Les capitaux propres de la banque comportent un compte intitulé « réserves pour fonds social » qui représente les montants affectés au financement des activités fonds social. Le rapprochement du solde de ce compte qui s'élève à 7,228 millions de dinars avec les encours des prêts sur fonds social qui s'élèvent à 21,082 millions de dinars dégage un déséquilibre entre les ressources et les emplois de 13,854 millions de dinars dont l'origine n'a pas pu être justifiée par la banque.

3.5 Contrairement aux dispositions de l'article 17 de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, portant promulgation du Système Comptable des Entreprises, la STB n'a pas procédé en 2013 à l'inventaire physique de ses immobilisations qui s'élèvent en net à 83 millions de dinars.

Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de certifier l'existence physique des immobilisations inscrites au bilan de la STB ni d'estimer l'effet des ajustements sur les capitaux propres, qui le cas échéant, pourraient se révéler nécessaires si l'inventaire physique a été réalisé et rapproché avec la comptabilité.

Opinion avec réserves

A notre avis, sous réserve des incidences des questions évoquées aux paragraphes 3.1 à 3.5, les états financiers, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société Tunisienne de Banque «STB» au 31 décembre 2013, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

1. La STB a parachevé au cours de l'exercice 2013 son action de couverture des risques antérieurs tels que annoncés dans nos rapports de 2011 et 2012. Au cours de la période 2011-2013, une couverture qui s'élève en dotations brutes à 1 230 millions dinars, dont 487 millions de dinars à titre de provisions additionnelles instituées par la circulaire n° 2013-21 du 30 décembre 2013, a été constituée par la STB.

Les provisions constituées, dont une partie conséquente se rapporte au secteur touristique, ont engendré, pour la période 2011-2013, des résultats déficitaires cumulés de 748,883 millions de dinars dont 640,110 millions de dinars constatées en modifications comptables.

Ces pertes venues en couverture de risques qui ne se rapportent pas, nécessairement, à la gestion de la période, ne reflètent pas, à juste valeur, la capacité bénéficiaire de la banque.

2. Les états financiers de la Banque Franco-Tunisienne « BFT », filiale de la STB à 78,18%, ont fait l'objet d'une opinion défavorable de la part des commissaires aux comptes en raison de l'incertitude significative qui pèse sur la capacité de la BFT à poursuivre son exploitation et sur sa capacité de recouvrer ses actifs et de payer ses dettes dans le cours normal de ses activités.

En application de l'article 40 de la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédits, la STB, actionnaire de référence, pourrait être invitée à apporter le soutien nécessaire pour rétablir l'équilibre de la BFT.

3. Les actifs de la banque comportent 48 millions de dinars au titre de créances consolidées, garanties ou prises en charge par l'État, sur des périodes allant de 20 à 25 ans et sans intérêts, et ce dans le cadre de la loi de finances pour l'année 1999.
4. Les capitaux propres de la banque comportent une dotation de l'Etat d'un montant de 117 millions de dinars constituée en vertu de la loi n°2012-17 du 21 septembre 2012 et assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque.

II. Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1. Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 font apparaître des capitaux propres négatifs de 113,823 millions de dinars. Ces capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social de la banque.

En application des dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales, une Assemblée Générale Extraordinaire est à convoquer dans les quatre mois de l'approbation des comptes, et ce afin de statuer sur la question de savoir s'il y a lieu de prononcer la dissolution de la banque, l'augmentation de son capital ou bien sa réduction à concurrence des pertes enregistrées.

2. la STB affiche au 31 décembre 2013 un ratio de solvabilité, calculé par le rapport entre les fonds propres nets et le total actif (bilan et hors bilan) net pondéré suivant les quotités des risques prévues par l'article 6 de la circulaire n°91-24, négatif de 6,21% contre un minimum de 9% prévu par l'article 4 de la dite circulaire.
3. La STB affiche au 31 décembre 2013 un ratio de liquidité, rapport entre l'actif réalisable et le passif exigible, de 79,4 % soit une insuffisance de 20,60 % par rapport au minimum de 100% prévu par l'article 13 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.
4. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen du rapport du Conseil d'Administration destiné à l'Assemblée Générale Ordinaire. Les informations sur les comptes contenues dans ledit rapport appellent les mêmes observations exprimées dans le paragraphe « justification de l'opinion avec réserves ».
5. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation de l'efficacité du système de contrôle interne. Nos rapports font état d'insuffisances majeures au niveau du système d'information susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne.
6. En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur. Nous avons relevé le défaut de signature et de dépôt auprès du Conseil du Marché Financier (CMF) du cahier des charges prévu par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 août 2006.

Tunis, le 06 octobre 2014
Les Co-commissaires aux comptes

CFA Fathi Saidi
Fathi Saidi

Groupement SNJ-IMAC
Nedra Jlassi Semmar

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n°65-2001 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédit, et des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre conseil d'administration ne nous a pas avisés de l'existence, au titre de l'exercice 2013, de conventions entrant dans le cadre de celles prévues par lesdits articles.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

1. En vertu de la loi n°2012-17 du 21 septembre 2012, la STB a constaté, au cours de l'exercice 2011, parmi ses capitaux propres une dotation de l'État d'un montant de 117 millions de dinars assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque. Au cours de l'exercice 2012, la STB a encaissé 70 millions de dinars au titre des échéances, en principal et intérêts des emprunts garantis, payées par la STB en 2011 et 2012. Le reliquat soit 47 millions de dinars a été encaissé courant l'exercice 2013.

2. En vertu de la convention de la garantie de l'État signée suite à la décision du Conseil Ministériel du 02 juin 2011, la STB a consenti à sa filiale la Banque Franco-Tunisienne « BFT » un prêt interbancaire à hauteur de 70 millions de dinars pour une période de 3 mois renouvelable avec un taux d'intérêt de 4,85%.

3. La Société Tunisienne de Banque « STB » a conclu, en date du 1^{er} novembre 2011, avec sa filiale la Société Tunisienne de Recouvrement des Créances « STRC », une convention ayant pour objet de fixer les modalités de remboursement de l'encours du compte courant associé «CCA-STRC». Les principales dispositions de cette convention se résument comme suit :

- Le montant logé dans le CCA-STRC au 31 décembre 2010 soit la somme de 109 millions de dinars produira des intérêts au profit de la STB au taux de TMM+0,5%. Ces intérêts commenceront à courir à partir du 1^{er} janvier 2011 et seront calculés sur la base du capital restant dû et payable le 31 décembre de chaque année ;
- L'amortissement du principal de la dette se fera en fonction des recouvrements effectués par la STRC durant l'année.

Dans le cadre de cette convention et au titre de l'exercice 2013, les intérêts calculés par la STB se sont élevés à 3,789 millions de dinars.

Au 31 décembre 2013, le solde du compte courant associé «CCA-STRC », objet de ladite convention, tel qu'il figure au niveau des états financiers, est de 72,5 millions de dinars.

1. Antérieurement à l'exercice audité, la STB a conclu des conventions des comptes courants associés avec les sociétés appartenant au groupe (hors STRC) dont l'encours au 31 décembre 2013 s'élève à 39,741 millions de dinars détaillés comme suit :

Société	Encours 31/12/2013
MEDITERRANNE TOURISME SA	1 623 000
ACTIVHOTELS	12 800 000
L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE	25 317 773
Total en Dinars	39 740 773

2. Antérieurement à l'exercice audité, la STB a signé avec sa filiale STB SICAR plusieurs conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	En-cours au 31/12/2013
Fonds gérés STB 1	1999	8 000	4 899
Fonds gérés STB 2	2000	8 000	5 475
Fonds gérés STB 3	2001	5 000	4 485
Fonds gérés STB 4	2002	6 500	6 105
Fonds gérés STB 5	2003	6 824	6 357
Fonds gérés STB 6	2005	2 707	2 190
Fonds gérés STB 7	2006	800	890
Fonds gérés STB 8	2007	9 371	10 370
Fonds gérés STB 9	2008	4 800	5 117
Fonds gérés STB 10	2008	8 748	9 480
Fonds gérés STB 11	2009	6 000	6 581
Fonds gérés STB 12	2009	9 898	10 805
Fonds gérés STB 13	2010	10 000	10 996
Fonds gérés ID STB 1	2002	2 000	1 260
Fonds gérés ID STB 2	2002	2 000	1 275
Fonds gérés ID STB 3	2003	5 436	3 851
Fonds gérés ID STB 4	2005	360	362
Fonds gérés ID STB 5	2006	1 133	1 399
Fonds gérés ID STB 6	2007	4 000	4 677
Total en millier de dinars		101 577	96 574

Les conditions de rémunération de la STB SICAR, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% prélevée sur les actifs valorisés à la date de clôture du fonds géré payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions avec un minimum de 1% du montant des fonds alloués par an ;
- Commission de performance de 10% à 20% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis ;
- Commission de rendement de 10% décomptée sur les produits des placements réalisés par les fonds.

Au cours de l'exercice 2013, la STB a comptabilisé une charge globale de 1 984 753 DT au titre de ces différentes commissions.

4. En vertu de conventions conclues avec la SICAV Épargnant, la SICAV Investisseur et la SICAV Avenir, la STB assure la fonction de dépositaire de titres et de fonds pour ces SICAV.

En rémunération des prestations fournies à ce titre, la banque perçoit les commissions suivantes :

- 0,05% (hors taxes) du montant de l'actif net de la SICAV l'épargnant calculé quotidiennement. La commission relative à l'exercice 2013 s'élève en TTC à 335 383DT.
- 0,1% (hors taxes) du montant de l'actif net de la SICAV l'investisseur calculé quotidiennement. La commission relative à l'exercice 2013 s'élève à 1 461 DT.
- 1 000 DT (hors taxes), commission fixe versée annuellement par la SICAV Avenir.

5. La STB loue à ses filiales STRC, STB INVEST, STB MANAGER, STB FINANCE (Ex-SOFIGES) et SOFI-ELAN certains de ses locaux.

Les conditions annuelles des contrats de location se détaillent comme suit :

Filiales	Montant du loyer annuel en Dinars	Date début de la location	Majoration par année	Date de début de la majoration	loyer 2013 TTC
STRC 1 ^{er} étage	10000 (TTC)	01/07/2004	5%	deuxième année de la location	15 513
STRC 2 ^{ème} étage	10000 (TTC)	01/09/2001	5%	deuxième année de la location	17 959
STRC 3 ^{ème} étage	10000 (TTC)	01/05/2005	5%	deuxième année de la location	14 775
STB INVEST	8400 (HTVA)	01/07/2004	5%	deuxième année de la location	15 011
STB MANAGER	5400 (HTVA)	01/01/2003	5%	deuxième année de la location	10 379
STB FINANCE	27875 (HTVA)	01/01/2010	5% (tous les deux ans)	troisième année de la location	34 537
SOFI-ELAN	5 227(HTVA)	01/12/2011	5% (tous les deux ans)	troisième année de la location	5 488
TOTAL EN DINARS					113 661

6. Les emprunts souscrits par les administrateurs de la STB totalisent, au 31 décembre 2013, un montant de 64,711 millions de dinars, répartis comme suit :

Administrateurs	Emprunts	Montant souscrit	Encours 31/12/2013
STAR	EO 2008-1	7 000 000	5 500 000
STAR	EO 2008-2	10 000 000	7 500 000
STAR	EO 2010	20 000 000	15 998 000
STAR	EO2011	10 000 000	8 571 000
Hamrouni Abdelkader	EO 2011	8 000 000	6 856 800
Hamrouni Abdelkader	EP 2012-1	20 000 000	16 000 000
ETAP	EO 2011	5 000 000	4 285 500
Total en Dinars		70 000 000	64 711 300

7. Les concours bancaires accordés par la STB à ses administrateurs et ses dirigeants totalisent, au 31 décembre 2013, un montant de 161,463 millions de dinars , répartis comme suit :

(En dinars)

Administrateurs	Encours au 31/12/2013
ETAP	18 111 064
STAR	11 815 734
GROUPE HAMROUNI ABDELKADER	15 603 699
GROUPE KHALFALLAH BECHIR	88 809 895
GROUPE DRISS MOHAMED	26 994 821
Mr LOUATI ABDERRAZEK	11 981
Président Directeur général	7 052
Directeurs généraux adjoints	108 832
Total	161 463 079

III. Obligations et engagements de la STB envers les dirigeants

1. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) Il § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- Les rémunérations de l'ex-Président Directeur Général et du Président Directeur Général actuel ont été fixées par les décisions du Premier Ministre en date, respectivement, du 4 juin 2011 et du 21 septembre 2013 (date d'effet le 25 mars 2013).

La rémunération de l'actuel PDG a été appliquée à partir de mois de janvier 2014 et il a perçu des avances sur salaires pour l'exercice 2013 pour un montant de 31 mille dinars.

Cette rémunération se détaille comme suit :

Nature	Ex-PDG	PDG actuel
Salaire de base	900	900
Indemnité de logement	200	200
Indemnité de gestion	350	350
Indemnité de représentation	1 580	1 580
Indemnité temporaire pour remboursement des frais de responsabilité	1 120	1 120
Indemnité complémentaire	1 550	1 550
Total brut	5 700	5 700

Les avantages en nature sont les suivants : la mise à disposition d'une voiture de fonction, un quota de 500 litres de carburant par mois ainsi que les tickets de restauration.

- Les rémunérations des Directeurs Généraux Adjoints ainsi que celles des deux Ex-conseillers, sont fixées par référence aux termes de la convention collective nationale du personnel des banques et des établissements financiers ;
- L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 29 octobre 2013 a décidé de ne pas allouer des jetons de présence au titre de l'exercice 2012.

Toutefois, un montant relatif à des jetons de présence dus au titre d'exercices antérieurs, figure encore au passif du bilan à la date d'arrêté des comptes de l'exercice 2013 pour 11 151 DT.

2. Les obligations et engagements de la STB envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	PDG		DGA et conseillers		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013
Avantages à court terme	94 448	-	270 358	52 142	-	11 151
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	14 256	50 750		
TOTAL	94 448	-	284 615	102 892	-	11 151

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes de loi sus-indiqués.

Tunis, le 06 octobre 2014
Les Co-commissaires aux comptes

CFA Fathi Saidi
Fathi Saidi

Groupement SNJ-IMAC
Nedra Jlassi Semmar